Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603019-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
de
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi dix mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. LARMENIER Michel, 1er adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché (article L.2122-17 du CGCT),

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 17
Etaient présents : M. Michel LARMENIER, Mme Roselyne ROUSSEAU, M. Christophe DUMILIEU, Valérie GASNIER.M Hervé GAUTIER, Mme Véronique SENTUC, Mme Anne-Laure DUAULT, M. Yannick LECONTE, M. Éric POUSSIN, M. Alain GUINNEBAULT, Mme Mélanie VOISIN, M. Erwan DANIEL, Mme Céline DAMOURETTE, Mme Michèle PLESSIS, M. Pierre PRIOUX, Mme Caroline LAMARRE.
Etaient absents excusés : M. Gérard MOREL, M. Philippe LEGRAND.
Etaient absents : Mme Marine GLEONEC
Pouvoirs (0) :
Secrétaire de séance : Mme. Roselyne ROUSSEAU

202603-019- BP2026- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES

Monsieur le 1er adjoint expose les modalités de fixation des subventions individuelles pour les écoles, en fonction du nombre d'élèves soit 118 élèves à l'école privée « Saint-Jean Bosco » et 168 élèves à l'école publique « Raoul Foucher ».
La répartition se décompose comme suit :

1. **Ecole privée « Saint-Jean Bosco »**

Subventions	Nombre d'élèves	Montant par élève	Montant de la participation
Fournitures scolaires	118	45.84 €	**5 409.12 €**
Photocopies		3.28 €	**387.04 €**
Sortie pédagogiques		12.75 €	**1 504.5 €**

2. **Ecole publique « Raoul Foucher »**

Subventions	Nombre d'élèves	Montant par élève	Montant de la participation
Fournitures scolaires	168	45.84 €	**7 701.12 €**
Photocopies		3.28 €	**551.04 €**
Sortie pédagogiques		12.75 €	**2 142 €**

Montant total de subventions versées	**17 694.82 €**

Par :

- **4 ABSENTIONS**
- **0 CONTRE,**
- **13 POUR,**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603019-DE

Le Conseil Municipal, décide :

- **D'ATTRIBUER** le montant des subventions attribuées tels que présentés ci-dessus,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune – article 65741 (subvention de fonctionnement aux ménages).
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions susvisées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Roselyne ROUSSEAU

M. Michel LARMENIER
Pour le maire empêché (article L.2122-17 du CGCT)

